

# PREMIÈRES SYNTHÈSES

## L'ACTIVITÉ DES ORGANISMES DE FORMATION : UN MARCHÉ DE 28,5 MILLIARDS DE FRANCS EN 1991

- En 1991, 26 000 organismes de formation ont vendu 28,5 Milliards de Francs d'actions de formation à la suite de contrats passés avec les entreprises ou avec l'État.
- Les organismes privés, pour la plupart de petite taille, réalisent des formations destinées surtout aux salariés du secteur privé. Celles-ci constituent la moitié du marché.
- Les organismes publics, para-publics et les associations sont davantage tournés vers la formation des chômeurs qui représente près d'un tiers du marché de la formation.
- Les contrats passés avec les organismes mutualisateurs (FAF, OPACIF, OMA) forment avec la sous-traitance la troisième composante de ce marché.
- Les formations pour les salariés sont plus courtes et ont un coût horaire plus élevé que les formations pour les demandeurs d'emploi, mais le coût marginal d'un stagiaire est sensiblement le même pour les deux publics.

Au cours de l'année 1991, 26 500 organismes ont déclaré des recettes liées à une activité de formation. L'activité des organismes de formation est assez mouvante : chaque année plus de 10 000 nouveaux organismes font une déclaration d'existence tandis que sur 40 000 organismes déclarés 26 500 seulement ont été actifs en 1991.

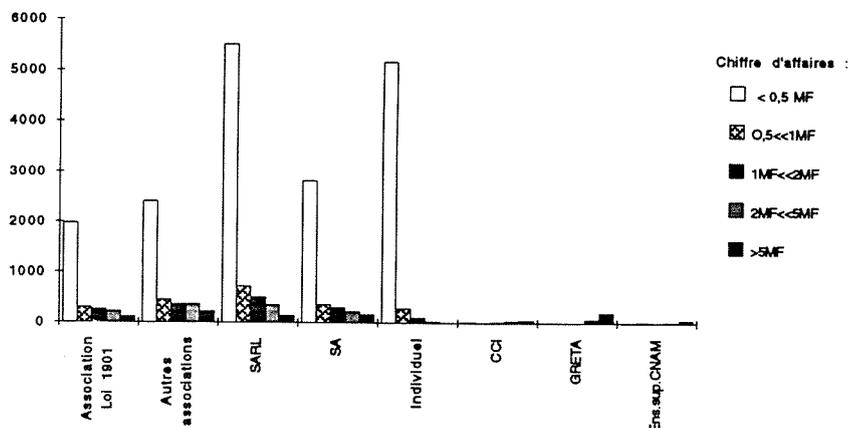
Le nombre important d'organismes n'empêche cependant pas une relative concentration puisque 82 % d'entre eux ont réalisé moins d'un million de chiffre d'affaires alors que les 1 200 plus importants (chiffre d'affaires supérieur à 5 millions) ont réalisé 59 % du chiffre d'affaire global.

La majorité de ces organismes est de statut privé à but lucratif : 5 800 sociétés individuelles, 7 500 SARL et 3 500 S.A.

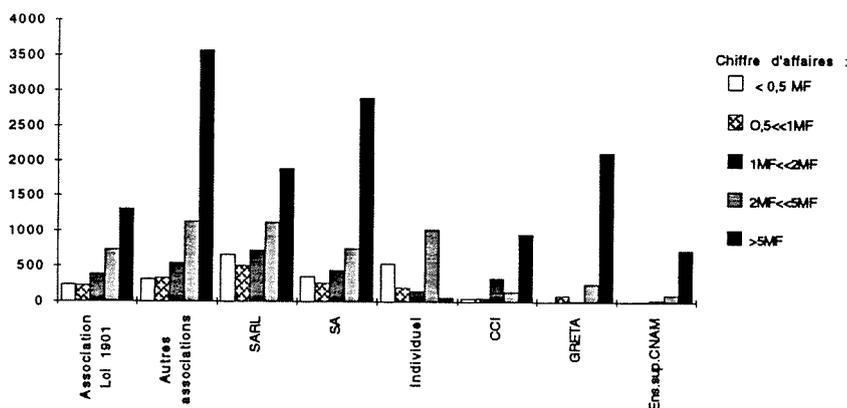


**Graphique 1**  
**Une minorité de gros organismes réalisent**  
**la majeure partie du chiffre d'affaires**

Nombre d'organismes de formation par statut et taille



Chiffre d'affaires par statut et taille



Lecture : Distribution par taille des organismes de formation en haut et concentration du chiffre d'affaire en bas.

Ils sont en général de petite taille (graphique 1), ce qui explique qu'ils ne réalisent finalement que 41 % du marché global. Ils sont néanmoins les plus dynamiques enregistrant une progression de leur chiffre d'affaires de 22 % en 1991.

Parmi les **organismes privés à but non lucratif**, 9.900 sont des associations loi de 1901 et 275 sont des ASFO (Associations pour la formation, créées par les branches professionnelles) occupant respectivement 31 % et 7 % du marché. Les ASFO sont en général plus grandes (99 déclarent un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de francs).

404 organismes de formation ont un statut **parapublic** : il s'agit essentiellement des établissements de l'AFPA (131), des Chambres de commerce et d'industrie (167), des métiers (66) et de l'agriculture (40). Ces organismes parapublics sont plutôt de taille importante (chiffre d'affaires supérieur à 2 Millions de francs) et réalisent 12 % du marché de la formation.

Les **organismes publics** relèvent de l'Education Nationale (289 GRETA, 109 établissements de l'enseignement supérieur, 29 du Conservatoire National des Arts et Métiers) ou d'autres ministères (agriculture, santé). Ils réalisent

13,5 % du chiffre d'affaires de la formation continue.

**Un marché de 28,5 Milliards de francs**

Les recettes totales des organismes de formation se sont élevées à 28,5 Milliards de francs en 1991. On distingue trois principales composantes de ce marché :

Près de la moitié (13,8 Milliards) provient des **conventions passées avec les employeurs** pour la formation de leurs propres salariés, que ce soient celles soumises à l'obligation légale de 1,2 % (12 milliards), les entreprises de moins de 10 salariés non assujetties (0,6 milliards) ou les entreprises publiques et administrations (1,2 milliards).

Un tiers (9 milliards) relève de **conventions passées avec l'Etat et les régions**, essentiellement pour la formation des demandeurs d'emploi.

Les contrats passés avec les **organismes paritaires** chargés de la collecte des participations des entreprises (FAF, OPACIF, OMA) s'élèvent à 2,1 Milliards et les contrats de sous-traitance avec d'autres organismes à 1,4 Milliards.

Les autres recettes proviennent de formations facturées à des particuliers (843 millions), de la vente d'outils pédagogiques (160 millions) ou de produits financiers (71 millions). La vente d'outils pédagogiques est surtout assurée par les sociétés (108 millions), tandis que ce sont les ASFO, les associations 1901 et les CCI qui réalisent l'essentiel des placements financiers (respectivement 37, 23 et 17 millions).

**Les organismes privés dépendent davantage des financements privés**

En fonction de leur statut, les organismes tirent majoritairement

## LA SOURCE : DÉCLARATION D'EXISTENCE ET BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Selon l'article L 920.4 du code du travail, "toute personne physique ou morale de droit qui entend diriger un organisme de formation ou prendre part à la direction d'un organisme en souscrivant des conventions ou des contrats de prestations de service ayant pour objet la formation professionnelle continue doit adresser aux services de l'Etat et de la région une déclaration préalable".

Ainsi, à la fin de l'année 1989, près de 60.000 personnes avaient procédé à leur enregistrement comme dispensateur de formation. Or, pour cette même année, seul un peu plus d'un quart avait perçu au moins un franc de recettes en contrepartie de la réalisation d'une action de formation.

Pour y remédier, le code du travail a été modifié en 1990 et subordonne la validité de la déclaration d'existence à la réalisation d'actions de formation et à la fourniture du bilan pédagogique et financier. Ainsi, si les bilans ne font apparaître aucune activité de formation pendant deux années consécutives, la déclaration devient caduque.

Le bilan pédagogique et financier ne prend en compte que les ressources des organismes qui résultent de conventions ou de contrats de prestation, avec des financeurs privés ou publics, portant sur des actions de formation. Il permet l'analyse de l'activité contractuelle des organismes de formation.

Sont exclus de ce champ :

- la rémunération des stagiaires et leurs frais de déplacement
- les formations internes aux entreprises.
- les subventions d'équipement ou de fonctionnement versées aux organismes tels que les CFA, l'AFPA, le CNAM, et le CNED.

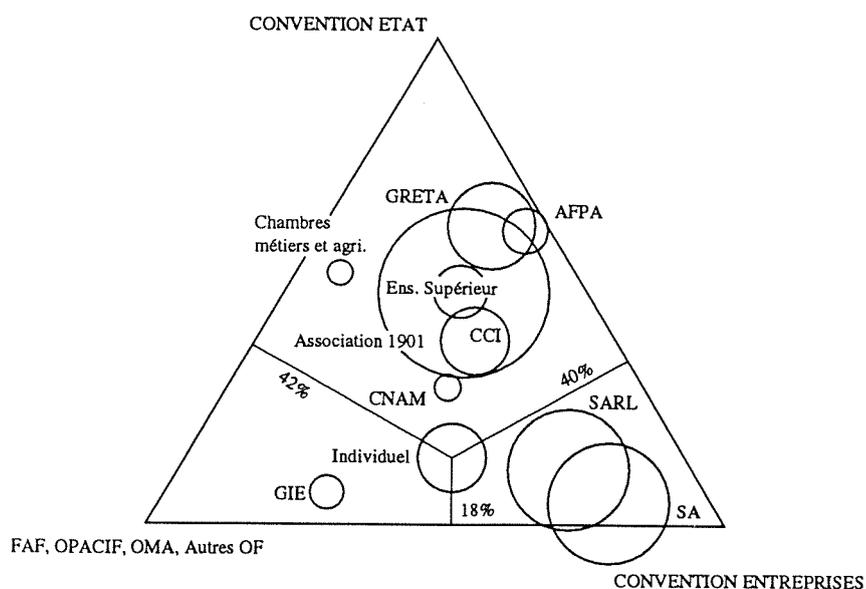
Cela explique la part limitée des flux comptabilisés dans ces bilans (28,5 milliards en 1991) par rapport aux 111 milliards de dépenses de la nation pour la formation professionnelle (cf compte économique).

En effet, sur ces 111 milliards, 53,6 servent à financer des actions de formation, le reste étant la rémunération des stagiaires ou des exonérations de charges sociales. La moitié du financement de ces actions ne donne pas lieu à une convention. C'est le cas des formations assurées par les centres internes des administrations (8,8 milliards) et des entreprises (6,2 milliards), les CFA (4,2 milliards), l'AFPA (3,9 milliards) et les formations post-scolaires (3,2 milliards).

Par contre, les bilans des organismes de formation couvrent l'essentiel des échanges marchands liés à la formation professionnelle, et cernent ainsi le **marché de la formation**.

Ces bilans sont collectés par les services de contrôle des DRFP et agrégés au niveau national par la Délégation à la Formation Professionnelle (groupe national de contrôle).

Graphique 2



Lecture : Les formateurs individuels réalisent 18 % de leur chiffre d'affaires avec l'Etat, 42 % avec les entreprises et 40 % avec les organismes paritaires ou les autres organismes de formation.

Le chiffre d'affaires est proportionnel à la surface des cercles.

leurs recettes de sources différentes, sans qu'aucun néanmoins ne dépende complètement d'un seul type de financement (graphique 2).

Les organismes privés, plutôt orientés vers la formation des salariés d'entreprises (77 % de leur chiffre d'affaires pour les sociétés anonymes et 66 % pour les SARL) fonctionnent essentiellement à partir de financements privés. Les formateurs indépendants sont dans le même cas, mais une part importante de leurs recettes provient d'actions de formation qu'ils réalisent en sous-traitance pour d'autres organismes de formation.

Le CNAM et les chambres de commerce tirent leur recettes dans

des proportions équilibrées par rapport à ces trois pôles.

Parmi les organismes qui trouvent plus de la moitié de leur financement dans des conventions passées avec les pouvoirs publics, citons les GRETA, l'AFPA, les chambres de métiers et d'agriculture.

Les associations (loi de 1901), à but non lucratif, ont recours pour moitié à des conventions publiques et pour un tiers à des financements par les entreprises.

### Formations techniques pour les salariés, formations de niveau V pour les stagiaires sur fonds publics

Les types de formation réalisés sont très liés au mode de financement : 61 % des formations des stagiaires financées sur fonds publics sont de niveau V (CAP, BEP), alors que les formations qui s'adressent aux salariés ne sont pas, dans deux cas sur trois, liées à un niveau scolaire précis (niveau IX). Il s'agit en général de formations informatiques, de langues étrangères, de gestion ou de management.

Les formations à l'informatique sont les plus nombreuses (12 % de

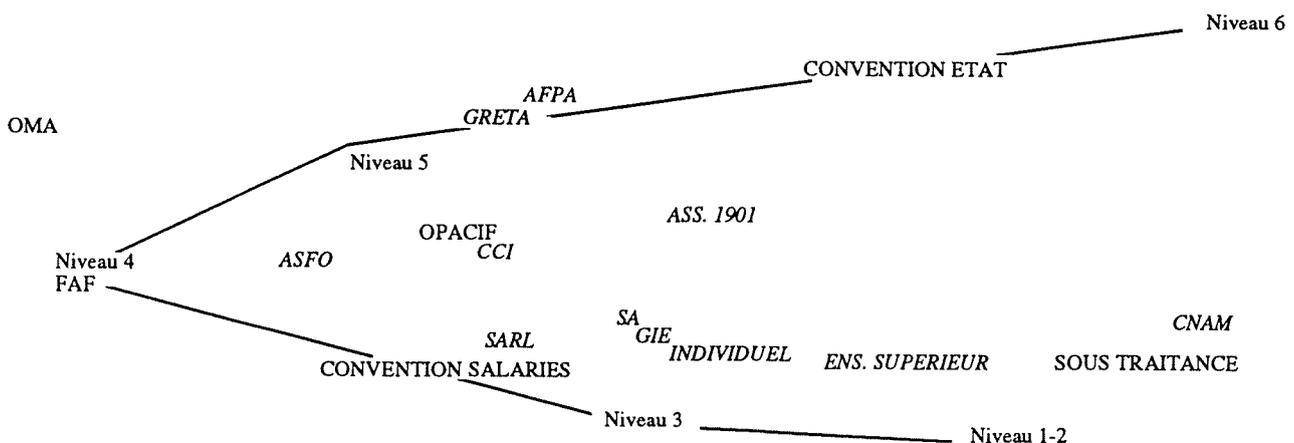
Tableau 1  
Spécialités et niveaux de formation

Spécialité	Stagiaires en milliers	Stagiaires en %
Agriculture	151	2
Bâtiment T.P.	121	2
Industrie	604	10
Transport	165	3
Organisation, gestion product.	159	3
Tech. juridiques, comptables	375	6
Secrétariat	170	3
Informatique	759	12
Commerce, Hôtellerie	422	7
Information, communication	95	1
Enseignement, Animation	267	4
Santé, soins personnels	408	7
Surveillance, Sécurité	156	3
Formation encadrement	393	6
Form. Littéraires, langues	437	7
Economie, Gestion	411	7
Form. Générales	115	2
Form. Préform. Profess.	416	7
Autres	513	8
Total		100

*en %*

Niveaux de formation	Stage Etat	Salariés	Ensemble
Niveau I - II	7	5	11
Niveau III	7	5	12
Niveau IV	8	19	12
Niveau V	61	11	20
Niveau VI	6	5	7
Niveau IX	17	67	38

Graphique 3



Lecture : Ce graphique est issu d'une analyse en composantes principales sur le type de public et le niveau des formations des 26 000 organismes de formation. En haut se situent les formations de bas niveau, en bas celle de plus haut niveau, à droite les formations générales et à gauche les formations professionnelles.

Les formations financées par l'Etat sont de plus bas niveau et plus générales, celles financées par les entreprises d'un niveau plus élevé et plus professionnelles. Celles financées par les organismes mutualisateurs sont de niveau moyen et professionnelles.

En italique, ont été placés (en variables supplémentaires) les statuts juridiques des organismes de formation.

l'ensemble des formations), suivies par les formations industrielles (10 %) et d'économie ou de gestion (7 %) (tableau 1).

### Des marchés différents selon le type d'organismes

Globalement, plus l'activité des organismes est tournée vers le conventionnement public, plus le niveau des stagiaires est bas (voir graphique 3).

Deux effets se conjuguent pour expliquer cette relation : la nature des publics et le système de conventionnement avec l'Etat. Le public des stages, rémunéré par l'Etat, est en effet composé à 73 % de demandeurs d'emploi (dont 32 % de jeunes de moins de 25 ans). Le niveau de formation des stagiaires est donc plus faible. Par contre, les salariés qui se forment, ont un niveau plus élevé (seulement 16 % de niveau V ou VI).

### La durée moyenne des stages est de 59 heures pour les salariés et 295 pour les demandeurs d'emploi

Les stages de l'Etat sont en général de durée plus longue et le coût de l'heure de formation y est moins élevé que celui des stages destinés aux salariés (tableau 2).

Les organismes de formations ont dispensé 744 millions d'heures de formation en 1991 pour 7,4 millions de stagiaires : la durée moyenne des formations est donc de 100 heures. Elle est plus longue pour les stages financés sur fonds publics (242 heures), notamment pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (295 heures) et plus courte pour les salariés (59 heures). Le coût horaire de formation suit le profil inverse : il est de 26 francs pour les premiers et de 56 francs pour les seconds (28 francs en moyenne).

Tableau 2  
Durée et coût des stages

#### Coût de l'heure stagiaire (francs)

	Salariés	Stage Etat	Autres	Ensemble
Statut des OF				
Individuel	39	28	23	29
SARL	49	25	54	45
SA	73	34	93	72
Ass 1901	57	27	38	35
ASFO	110	35	75	77
GIE	188	26		
GRETA	38	24	25	27
Ens. Supérieur	40	27	21	28
CCI	88	29	45	44
Autres	39	21	13	22
Ensemble	57	26	37	38

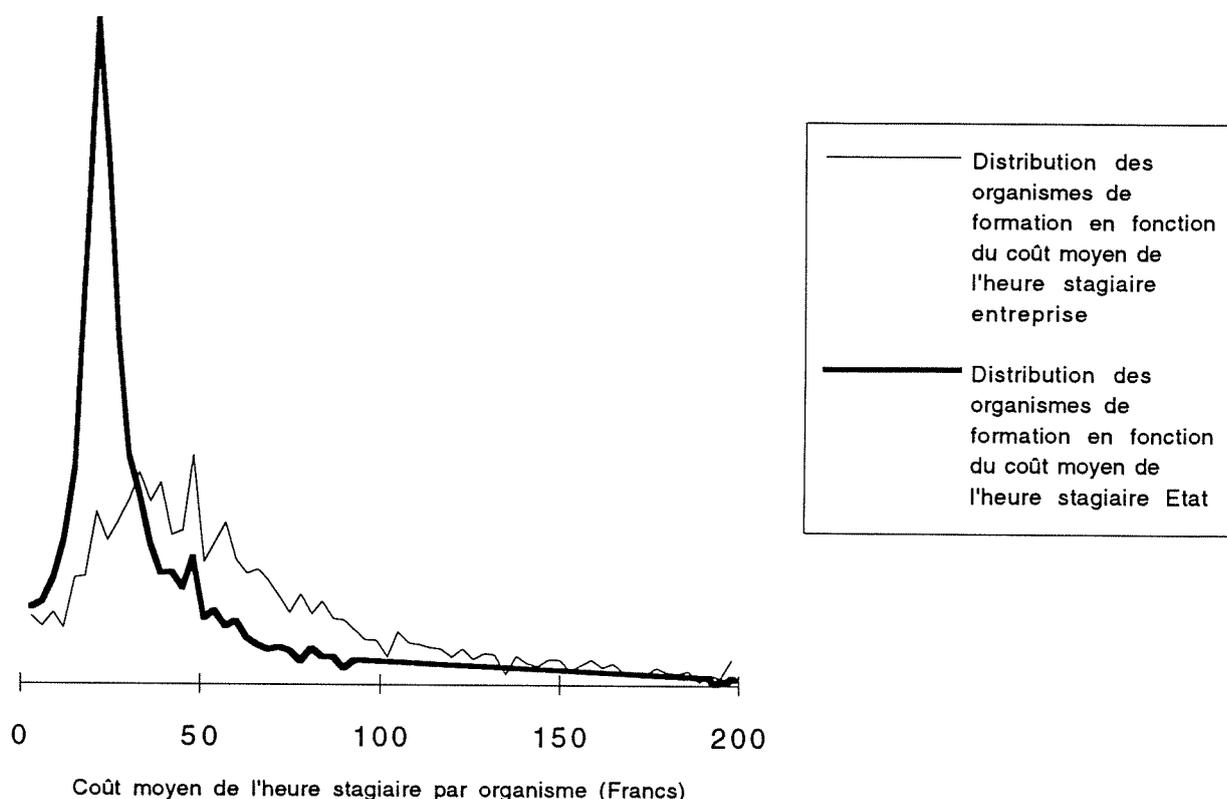
#### Durée des stages (heures)

	Salariés	Stage Etat	Autres	Ensemble
Statut des OF				
Individuel	56	133	57	62
SARL	68	250	59	77
SA	47	209	43	50
Ass 1901	58	242	83	125
ASFO	42	267	123	75
GIE	29	281	68	68
GRETA	99	234	126	172
Ens. Supérieur	76	225	113	131
CCI	44	309	78	109
Autres	74	273	139	142
Ensemble	60	243	81	101

#### Coût d'un stagiaire (francs)

	Salariés	Stage Etat	Autres	Ensemble
Statut des OF				
Individuel	2 180	3 661	1 291	1 804
SARL	3 317	6 366	3 145	3 472
SA	3 453	7 046	3 975	3 620
Ass 1901	3 263	6 569	3 202	4 353
ASFO	4 652	9 283	9 151	5 805
GIE	5 402	7 317		
GRETA	3 758	5 683	3 131	4 677
Ens. Supérieur	3 064	6 191	2 320	3 706
CCI	3 899	9 040	3 506	4 821
Autres	2 890	5 767	1 808	3 162
Ensemble	3 369	6 339	3 027	3 859

Graphique 4  
Distribution des organismes de formation en fonction  
du coût moyen de l'heure-stagiaire



Lecture : La facturation des heures stagiaires Etat est concentrée autour de 27 Francs, elle est inférieure, en général, à celle des heures stagiaires entreprise.

Le coût individuel d'un stage est en moyenne de 6338 francs pour un stagiaire de l'État et de 3368 francs pour un salarié.

Le schéma d'analyse économique classique, où le prix serait le coût d'une heure de formation et le bien une heure de stage de tel niveau ou de telle spécialité, s'applique difficilement au marché de la formation.

En effet, la facturation de l'heure-stagiaire présente un point d'accumulation autour de 27 Francs pour les formations financées par l'Etat (graphique 4). Ainsi, le coût horaire des formations n'apparaît-il pas être un élément de fixation concurrentiel des prix : le chiffre d'affaires des organismes de formation est beaucoup plus corrélé au nombre de stagiaires qu'au nombre

d'heures de formations déclarées dispensées (encadré 2). Autrement dit, le prix de l'heure de formation est plus flexible que le prix d'un stage.

#### Les formateurs ont assuré en moyenne 300 heures de formation dans l'année

Les organismes de formation ont déclaré avoir employé, durant l'année 1991, 156.300 formateurs dont une moitié sur contrat à durée déterminée. Ces chiffres suggèrent qu'une partie importante des formateurs est soit employée par plusieurs organismes de formation, soit exerce une autre profession, puisqu'au recensement de 1990 environ 80.000 personnes seulement ont déclaré exercer la profession de formateur.

Autour de ce noyau dur de formateurs, les organismes de formation ont également utilisé 35.000 employés administratifs ou commerciaux, 26.000 bénévoles et 118.000 collaborateurs extérieurs.

Les ASFO, les associations 1901 et les CCI ont recours plus souvent aux contrats à durée déterminée que les sociétés anonymes. Les ASFO et les GRETA font davantage appel aux collaborateurs extérieurs (salariés d'entreprises, enseignants).

#### La sous-traitance et le rôle des organismes mutualisateurs

La sous-traitance, et la réalisation d'actions de formations pour le compte des organismes mutualisateurs, constituent le troisième marché de la formation. Avec 1,4 et 2,1 milliards de chiffre d'affaires cha-

## LE NOMBRE DE STAGIAIRES EXPLIQUE MIEUX QUE LE NOMBRE D'HEURES LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES ORGANISMES DE FORMATION

Le chiffre d'affaire des 14 000 organismes de formation ayant dépassé 100.000 Frs a été estimé économétriquement à la fois sur le nombre des stagiaires accueillis et sur le nombre d'heures de formation déclarées.

Le modèle est un modèle de régression linéaire de type :

$$CA = \alpha + \beta \text{ état} + \gamma \text{ salariés} + \delta \text{ faf} + \mu \text{ opacif} + \nu \text{ oma} + u \text{ avec } E(u) = 0 \text{ où}$$

CA est le chiffre d'affaire déclaré par un organisme de formation ; état, salariés, faf, opacif, oma désignent soit le nombre de stagiaires, soit le nombre d'heures-stagiaires déclarés par l'organisme dont le financement est assuré respectivement par l'état (essentiellement pour les demandeurs d'emploi), les entreprises, les fonds d'assurance formation, les organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation, les organismes mutualiseurs agréés au titre des formations en alternance.

Les estimations sur 14000 organismes de formation sont :

$$\text{pour les stagiaires } CA = 17694 + 4352 \text{ état} + 4146 \text{ salariés} + 2846 \text{ faf} + 32841 \text{ opacif} + 11247 \text{ oma} \quad (r^2 = 0,58)$$

(109)            (34)            (222)            (2901)            (462)

L'intervalle de confiance à 95 % de chacun des coefficients est deux fois le chiffre entre parenthèses.

$$\text{pour les heures-stagiaires } CA = 920674 + 23,8 \text{ état} + 9,1 \text{ salariés} + 1,36 \text{ faf} + 101 \text{ opacif} + 75 \text{ oma} \quad (r^2 = 0,18)$$

(0,6)            (0,37)            (0,66)            (11,7)            (3,41)

Il ressort de ces estimations que le nombre de stagiaires accueillis influe plus le chiffre d'affaire que les heures-stagiaires assurées. Les coefficients de la première équation peuvent être interprétés comme le coût marginal d'un stagiaire supplémentaire. Il est à noter que ce chiffre est presque le même pour un stagiaire financé par l'état que pour un salarié d'entreprise, il est compris entre le coût d'un stage "état" (6339 frs) et d'un stage "entreprise" (3369 frs)

La même estimation affinée suivant le statut des organismes est :

$$\text{pour les SA et SARL } CA = 169492 + 3261 \text{ état} + 3835 \text{ salariés} + 1547 \text{ faf} + 18049 \text{ opacif} + 15746 \text{ oma} \quad (r^2 = 0,53)$$

$$\text{pour les associations } CA = 176441 + 5756 \text{ état} + 4812 \text{ salariés} + 3145 \text{ faf} + 76103 \text{ opacif} + 9673 \text{ oma} \quad (r^2 = 0,77)$$

$$\text{pour les OF publics } CA = 906652 + 4404 \text{ état} + 4148 \text{ salariés} + 6433 \text{ faf} + 22213 \text{ opacif} + 18454 \text{ oma} \quad (r^2 = 0,75)$$

$$\text{pour les OF para-public } CA = 1656116 + 2016 \text{ état} + 6127 \text{ salariés} \quad (r^2 = 0,56)$$

On remarque ici que le coût marginal est plus élevé pour les publics sur lesquels les organismes se sont spécialisés (salariés pour les organismes privés et para publics, chômeurs pour associations et les OF publics).

Cela confirme l'idée que les organismes de formation "rentabilisent" leurs stages en y joignant des stagiaires de provenance différente du public pour lequel le stage est organisé.

cune de ces deux formes représentent respectivement 5,1 % et 7,4 % du marché.

Les organismes privés assurent l'essentiel des formations sous-traitées : 287 millions pour les formateurs individuels, 606 millions pour les sociétés et 361 pour les associations 1901. La durée moyenne des formations sous-traitées (71 heures) les rapproche des formations destinées aux salariés. La facturation des heures sous-traitées pour

le compte d'un autre organisme est de 29 francs en moyenne, inférieure au prix pratiqué par ces organismes avec leur public habituel.

Parmi les organismes ayant le plus recours à la sous-traitance extérieure, citons les SA et SARL (300 millions de francs, soit approximativement ce qu'elles réalisent pour d'autres), les associations loi de 1901 (271 millions) et les ASFO. Cela confirme la fonction d'intermédiaire souvent exer-

cée par ces dernières, puisque ce sont elles qui pénètrent le plus le marché des organismes paritaires agréés (FAF, OPACIF, OMA) : avec 408 millions, les ASFO réalisent le quart de leur chiffre d'affaires avec les organismes, couvrant ainsi le cinquième de ce marché.

**Province : 58 % du chiffre d'affaires et 70 % des organismes de formation**

Parmi les 20.000 organismes établis en province, 500 déclarent leur

siège social à Paris. Ce chiffre sous-estime probablement la part d'activité de formation réalisée en province, notamment pour les sociétés qui déclarent à 60 % être implantées en région parisienne, soit parce qu'elles sont rattachées à un siège de la capitale, soit parce qu'elles envoient les formateurs en province.

Cette analyse de l'offre de formation reste néanmoins sommaire en ce qui concerne les aspects pédagogiques : seules les durées, les prix, le public, et les "spécialités" des formations sont mesurées dans les bilans pédagogiques. Une analyse plus poussée des coûts nécessiterait la prise en compte des

moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre pour les formations (cours, travaux pratiques, étude de cas, etc...)

*F. JEGER (DARES)*

*F. ESCUER (DFP)*